



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de LAILLÉ

Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque

Par arrêté préfectoral, une enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée par la Société VALECO pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de LAILLÉ, sera ouverte du **mardi 3 octobre 2023 au mardi 7 novembre 2023 inclus**.

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et délivrer un arrêté de permis de construire assorti de prescriptions ou un refus.

Madame Michèle PHILIPPE, ingénieure en retraite, est désignée en qualité de commissaire-enquêtrice.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable sur support papier à la mairie de Laillé située rue de la Halte, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors jour férié), soit le lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et les vendredi et samedi de 9h00 à 12h00 et sur le site internet de la préfecture : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre papier ou les adresser, pendant la même période, à l'attention de la commissaire-enquêtrice en précisant l'objet du courrier ou courriel : Enquête publique Centrale photovoltaïque Laillé, soit par courrier à la mairie de Laillé - rue de la Halte - BP 7 - 35 890 Laillé, soit par courriel à la préfecture d'Ille-et-Vilaine : pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le site de la Préfecture : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Les observations doivent être exprimées entre le mardi 3 octobre 2023 à 9 heures et le mardi 7 novembre 2023 à 17h30 pour être recevables.

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Laillé située rue de la Halte, aux dates suivantes :

- Mardi 3 octobre 2023 de 9h00 à 12h00,
- Mercredi 25 octobre 2023 de 9h00 à 12h00,
- Mardi 7 novembre 2023 de 14h00 à 17h30.

Des informations peuvent être demandées auprès de la Société VALECO, Agence de Nantes, 4 rue du Progrès - 44000 Nantes, et précisément auprès du chef de projet de développement solaire, Monsieur Maël GERE – e-mail : maelgere@groupevaleco.com – téléphone : 06 30 05 51 51.

Une copie du rapport et des conclusions motivées est déposée à la mairie de Laillé et à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur de la Direction des Collectivités
territoriales et de la Citoyenneté



Jean-Michel CONAN